ART. 10. — Les sections doivent se réunir une fois par mois au moins et envoyer tous les trois mois le compte-rendu de leurs séances au Conseil central. Une réunion générale des délégués des sections se tiendra chaque année à Paris. — S'adresser pour la correspondance et tous les renseignements à M. Gabriel Soulacroix, 7, rue d'Aboukir, Paris, sans autre indication (joindre un timbre-poste pour la réponse).

L'IDÉE

DE LA

DEMOCRATIE CHRÉTIENNE

D'après TONIOLO

(Suite et fin.)

40. On voit que la démocratie intégrale comporte deux éléments, l'un essentiel et nécessaire, l'autre accidentel et contingent. Nier l'un ou l'autre, c'est ne pas voir la démocratie complète. De plus le second élément est comme une suite naturelle du premier, son épanouissement logique, son efflorescence. Après l'organisation sociale pour le peuple, doit venir, avec le progrès des idées et des mœurs, l'organisation sociale avec le concours du peuple, et c'est une définition très-exacte que nous avons donnée en définisant la démocratie: Le gouvernement du peuple par le peuple organisé. (1)

50. Il y lique, d'aut opposés à ce à une forme les classes, e moyen d'ui d'ailleurs de de ces démo du christian tion systém les classes se y a done au longues, im païenne et 1 temps mode phe de la de

1. Voilà claire, précis

qu'à ce que la c tique est irrésisi fait sans nous, il un mouvement tion du christi voir n'est pas ur sances et les vert sociaux, la cons sociale, sont cer être dans le pe vertus morales, pendance matér tituer le tout en la démocratie in mal, et ne satis Citons en termi et qui résument point en soi une ments formels e ciété n'est plus D'où la fin de c de si intimes ra celle-ci sans voi cratie essentielle démocratie intégr se contenter d'u quelconque, fût veut voir restitu remplira ses dés tion démocratiq proprement cert n'est point néce fonction. Le bu plus de place et le peuple sera é L'origine du mo n'est qu'un mon nisme, vers les tianisme et Démi

⁽¹⁾ La question pratique qui se pose après ces questions spéculatives et dont la solution doit justifier ou condamner notre conduite est celle-ci : le moment est-il venu de réaliser la démocratie intégrale ? " le progrès des idées et des mœurs " est-il assez avancé, "les convictions et les devoirs" démocratiques sont-ils suffisamment entrés dans la vie de la société et y ont-ils suffisamment porté leurs " fruits de réhabilitation et d'anoblissement des classes inférieures ", pour que l'ordre social puisse en toute sûreté et sagesse revêtir la modalité démocratique ? Si nous ne le prouvons pas, rien ne semblera prouvé — Observons d'abord que pour la démocratie es sentielle. il n'y a pas de doute possible. La misère imméritée et l'abime creusé entre les classes montrent bien qu'il est grand temps de résoudre la question sociale en réorganisant la société et en y rendant à la classe ouvrière la protection et l'aide dont elle a besoin. - Mais remarquons ensuite que si le peuple a faim et soif de réformes sociales, il veut et il réclame impérieusement qu'elles se fassent démocratiquement, c'est-àdire avec son concours, et qu'elles aboutissent non pas à le priver des droits civils ou politiques déjà acquis, mais à lui en assurer l'exercice et l'extension. Le mouvement social se fait dans et sous le mouvement démocratique, ce mouvement que Toniolo a appelé " une loi historique de la civilisation chrétienne ". Est-ce à dire qu'un tel mouvement soit aujourd'hui uniquement chrétien? Non certes, car à la démocratie chrétienne s'est mêlée la fausse démocratie. Mais le point de départ initial, la source originelle de ce mouvement est pourtant le christianisme. Si celui-ci avait pu exercer seul sa feconde influence et produire tous ses fruits sociaux, les aspirations du peuple vers le pouvoir auraient coıncidé avec la capacité du peuple pour le pouvoir. Mais le courant des fausses démocraties a tout en même temps précipité les aspirations et retardé, reculé, empêché les progrès de la capacité. D'où tous les embarras de la situation actuelle. - Que faire donc ? Se refuser à réaliser les aspirations populaires jus-